

RAPPORT DU JURY

Concours de TECHNICIEN PARAMEDICAL – Session 2021

Informations sur le concours

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche ouvre un concours sur titres avec épreuves de TECHNICIEN PARAMÉDICAL TERRITORIAL, pour les collectivités et établissements publics territoriaux des 18 départements suivants : du Calvados, des Côtes d'Armor, de la Dordogne, de l'Eure, du Finistère, des Hauts-de-Seine, d'Ille et Vilaine, de Loire-Atlantique, du Maine et Loire, de la Manche, de la Mayenne, du Morbihan, de l'Orne, de la Sarthe, de Seine-Maritime, de Seine-Saint-Denis, du Val de Marne, de Vendée.

Le concours sur titres avec épreuve de TECHNICIEN PARAMÉDICAL TERRITORIAL est ouvert pour 21 postes dans la spécialité : « Technicien de laboratoire médical ».

Conditions d'accès au concours

Ce concours externe sur titres avec épreuve, est ouvert aux candidats titulaires :

- Pour la spécialité « technicien de laboratoire médical » : soit du diplôme d'état de technicien de laboratoire médical ou d'un titre de formation dont le programme d'enseignement théorique et clinique est équivalent à celui du diplôme d'Etat de technicien de laboratoire médical et qui figure sur une liste arrêtée par les ministres chargés de la santé et de l'enseignement supérieur mentionnés à l'article L.4352-2 du code de la santé publique, soit d'un titre de formation mentionné à l'article L. 4352-3 du même code, soit d'une autorisation d'exercer la profession de technicien de laboratoire médical délivrée en application de l'article L. 4352-6 du même code ;

Composition du Jury

- ◆ Monsieur Jacques GROMELLON, Conseiller municipal de PONTORSON, 4^{ème} Vice-Président du Centre de Gestion de la Manche chargé des concours et des examens professionnels de catégories A et B,
- ◆ Monsieur Laurent PIEN, Maire de CONDÉ SUR VIRE,
- ◆ Madame Christelle DUBREULE, Chef du service micropolluants au laboratoire LABEO Franck Duncombe à Caen,
- ◆ Madame Delphine PERROTTE-ESPERET, Chef du service biologie moléculaire au laboratoire LABEO Manche à Saint-Lô,
- ◆ Madame Fabienne DEGOUET, représentant le C.N.F.P.T
- ◆ Madame Florence NÉEL, membre de la CAP, représentant le personnel de catégorie B.

Entretien oral

Sur les **46** candidats inscrits, **32** ont été convoqués à l'épreuve orale. Par conséquent, 14 dossiers ont été refusés. Les candidats ne possédaient pas le diplôme requis pour pouvoir se présenter.

Sur les **32** candidats convoqués, **27** se sont présentés à «l'épreuve d'entretien avec le Jury» qui s'est déroulée le Mardi 11 Mai 2021 dans les locaux du Centre de Gestion de la Manche (soit à un taux de participation de 84.38 %).

Après avoir pris connaissance de la note attribuée à l'épreuve et application faite du coefficient fixé par le décret n°2013-339 du 22 Avril 2013 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des TECHNICIENS PARAMÉDICAUX, le Jury a fixé le seuil d'admission suivant :

Spécialités	Seuil d'admission
Technicien de laboratoire médical	11.50

Les notes vont de 8.35/20 à 18.35/20

Les principaux chiffres

TAUX DE PARTICIPATION		
Inscrits	46	
Convoqués à l'épreuve orale	32	69.57 %
Présents à l'épreuve orale	27	84.38 %
EFFECTIF PAR SEXE		
Femmes	23	71.88 %
Hommes	9	28.13 %

TRANCHES D'ÂGE		
Âgé(e) de 20 à 24 ans	2	6,25 %
Âgé(e) de 25 à 29 ans	11	34,37 %
Âgé(e) de 30 à 34 ans	9	28,13 %
Âgé(e) de 35 à 39 ans	3	9,37 %
Âgé(e) de 40 à 44 ans	4	12,50 %
Âgé(e) de 45 à 49 ans	1	3,13 %
Âgé(e) de 50 à 54 ans	2	6,25 %
DÉPARTEMENT D'ORIGINE		
05. Hautes-Alpes	1	3,13 %
07. Ardèche	1	3,13 %
11. Aude	2	6,25 %
22. Côtes d'Armor	2	6,25 %
23. Creuse	1	3,13 %
24. Dordogne	9	28,13 %
25. Doubs	1	3,13 %
26. Drôme	1	3,13 %
29. Finistère	1	3,13 %
35. Ille-et-Vilaine	2	6,25 %
38. Isère	1	3,13 %
53. Mayenne	5	15,63 %
56. Morbihan	1	3,13 %
78. Yvelines	1	3,13 %
93. Seine-Saint-Denis	1	3,13 %
94. Val de Marne	1	3,13 %
97. Martinique	1	3,13 %
SITUATION PROFESSIONNELLE		
Fonction Publique Territoriale – NON TITULAIRE	14	43,75 %
Fonction Publique Territoriale – STAGIAIRE	1	3,13 %
Fonction Publique Territoriale – TITULAIRE	13	40,63 %
Secteur Privé	4	12,50 %

Le Président du Jury,


Jacques GROMELLON.

